

2012/5058 - Gratuités totales ou partielles de frais de location de salles municipales de spectacle et/ou de frais de captations audiovisuelles accordées aux associations et organismes suivants : Association AFIRRA - Espace 44 - Les Grands Concerts - Compagnie Scènes en vrac - Association L'Enfant et son Droit - Association de Lutte contre le Sida - Association d'Assistantes Maternelles Agréées de Lyon - Association L'Orchidée - Association Atelier au Fils d'Indra - Pondichéry. Montant total des exonérations : 8 237,96 euros HT (Direction Centrale de l'Immobilier) (BMO du 10/12/2012, p. 2861)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté)